

# Connaissance de GENÇAY

Cycle de balades culturelles

## 1 - LE CIMETIERE (4 Novembre 2007)

### ♦ CIMETIERES D'AUTREFOIS ou LA MORT FAMILIERE (XVè- XVIII Siècles)

En ces temps de Toussaint, il peut paraître utile d'évoquer ce qu'étaient les cimetières d'autrefois dans notre région.

#### OU SE TROUVAIENT-ILS ?

Toujours près de l'église du village. Dès qu'une paroisse existe à part entière (ce fut le cas tardivement pour Gençay - 1623) elle réserve un espace tout près de l'église pour les sépultures. En effet, depuis au moins l'époque mérovingienne, les chrétiens croyaient qu'il fallait se faire enterrer le plus près possible du sanctuaire, et notamment de l'endroit le plus sacré: le choeur, qui possédait alors des reliques fortement vénérées (1). Les découvertes d'ossements ou même de sarcophages sont donc extrêmement courantes chaque fois qu'on remanie nos actuelles places d'églises (voir à Brion en Nov. 1977, à Magné, etc...).

Quand on voudra, un jour, vraiment s'atteler à l'histoire du Pays de brandes, il faudra, sans doute, avoir une attention particulière pour tout ce qui touche ces nombreuses sépultures anciennes.

#### QU'Y FAISAIT-ON ?

Bien moins nombreux sont les documents d'archives qui précisent le rôle exact des cimetières dans la vie des villages d'autrefois.

Nous choisirons cependant quelques-uns de ces témoignages.

On ne peut oublier tout d'abord des assemblées d'habitants (Conseil Municipal "élargi" (2), qui se tenaient toujours "devant la porte principale de l'église" (3) et donc très souvent aux abords des tombes.

Plus important pour la communauté, le cimetière bénéficiait du "droit d'asile" attribué aux édifices religieux. Un texte vieux de plus de cinq siècles évoque ce droit pour le cimetière de La Villedieu, quand un criminel, sympathique à la foule (selon le document du moins), a besoin d'un refuge (4).

Bien souvent, les cimetières ont vu des événements moins tragiques. Ainsi, une ordonnance de l'évêque de Poitiers interdit au curé de Nieul l'Espoir d'enterrer dans le cimetière, car **"Nous sommes informé qu'il y a un cimetière à Nieul l'Espoir qui est exposé à toutes sortes de profanations puisqu'il se tient même des foires et marchés..."** (5).

A Saint-Maurice en 1647, la grande fête de la jeunesse se déroulait sur le **"plassistre appelé le plan de cimetière dudit St-Maurice pour y danser au nombre de neuf notes et neuf chansons (...), auquel lieu ledit Roy des dits bacheliers (jeunes gens à marier) doit quatre pots de vin et un pain de douze deniers"** (6).

Le cimetière d'alors, ouvert, trop vaste puisque comprenant des tombes plus que millénaires, devait servir de lieu de pacage pour le bétail des pauvres villageois.

La plupart des villages et hameaux avaient, ne l'oublions pas, un patrimoine collectif: la "chaume commune", qui, avec les nombreuses "brandes communes", étaient indispensables aux plus démunis.

Le cimetière devenait donc une annexe à ces pâturages collectifs. Ainsi, l'assemblée d'habitants de Marnay du **"dimanche vingt-deuxième jour du mois de novembre mil sept cent cinquante"** voulut **"empescher que les animaux les plus immondes ne fouillent désormais la terre sainte qui sert de numants aux corps des enfants de l'église, aux fidelles, comme on en eu mille et mille fois la douleur d'en être les témoins"** (7). Les animaux "les plus immondes" sont bien sûr les porcs du village qui s'engraissaient là.

Signe des temps nouveaux, ce spectacle est mal toléré par les notables de la paroisse, et ce d'autant plus que **"nos seigneurs les Evêques tant de ce diocèse que des autres"** ont rédigé des ordonnances qui condamnent des pratiques. Aussi décida t-on ce dimanche de novembre 1750 **"qu'il soit fait un fossé (...) le long du chemin et un de mesme pour servir de séparation d'avecq la partie restante dudit terrain** (le cimetière sera donc plus petit) **lequel fossé de sé-**

#### •LA TOMBE BONCENNE:

*Encore assez récemment (début des années 1970), existait, en haut du "grippé", juste en face de l'église, un terrain entre deux maisons (cadastré 269) où se trouvait une tombe de pierre; on y avait connu, paraît-il, un lilas blanc, planté derrière la tombe; le lieu servait aussi parfois de terrain de jeux aux enfants du quartier...*

*Avait-on enterré là, selon les rumeurs: un personnage important ? Une dame protestante ayant souhaité être inhumée dans sa cour ? Ou plus probablement un ancien curé de Gençay ?...*

*La vérité est contenue dans les notes manuscrites de l'Abbé Clément Vallet, ancien curé de Gençay (cahier déposé début des années 1970 aux archives municipales de Gençay):*

*"Lors du transfert des sépultures dans le nouveau cimetière, route d'Usson, vers 1810, une seule exception dut être faite pour la tombe qui existe encore (Février 1937) en face du clocher; cette tombe renferme le corps d'un jeune fils de Mr Boncenne; en voici du reste l'acte de décès:*

*Acte de décès N°17: Boncenne Henri, commune de Gençais, an 1807: L'an 1807 et le 16 septembre sont comparus le sieur Antoine Thiaudière, officier de santé domicilié de cette paroisse, ami du défunt, et Pierre Toussaint Machet Lamartinière Gorce, étudiant en droit, domicilié à Poitiers, parent du défunt, lesquels nous ont déclaré que Henry Auguste Boncenne, âgé de sept ans, est décédé ce jour sur les quatre heures du matin en la maison du sieur Thiaudière en cette commune, fils de Mr Pierre Boncenne, avocat et professeur suppléant à l'Ecole de Droit de Poitiers, et de Dame Modeste Fradin, son épouse domiciliée à Poitiers. Les déclarants on signé etc...*

*L'enfant était mort durant son séjour à Gençay dans la famille Thiaudière et fut enterré à Gençay, peut-être pour moins de complications. Le terrain fut acheté avec concession à perpétuité, et la famille obtint le maintien de cette*

**paration sera abouté au mur du pré du Sieur de Cressac".** L'assemblée décide en plus **"qu'il soit fait des barrières au bout de la dite partie du terrain refermé pour semetière".**

En marquant plus nettement les frontières de l'espace réservé aux morts, les notables du 18<sup>e</sup> préparaient le cimetière d'aujourd'hui: univers cimenté, gravillonné, et parfaitement ordonné.

Cependant, le cimetière n'a pas changé du jour au lendemain. Pendant plus d'un siècle encore, on va récupérer soigneusement l'herbe des cimetières (8); on va vendre également la récolte des noyers du cimetière (9).

Avec les dernières noix du cimetière, et les dernières récoltes de foin, s'éteignait pour nous une certaine idée de la mort: celle d'une mort familière et nourricière.

(1) Les fouilles au chevet de l'église de Civaux en donnent un bel exemple.

(2) Assemblée d'habitants: les habitants de la paroisse se rassemblaient là pour discuter des impôts, des chemins, etc...L'orateur éventuel montait "sur la pierre" pour s'adresser à tous.

(3) Attestation du 13-01-1733; archives de Maître Chiche, citée dans le mémoire de maîtrise d'A.Martin (1973) p.138.

(4) **"Et quand les voisins et autres gens furent ilec venuz et qu'ilz virent que le dit Perault estoit mort, ilz dirent au dit Bonnevoit qu'il se mist en cymetire qui estoit ilec auprès, où il fut une heure ou environ et après ce, se party dudît cymetire pour aller à l'ostel d'un compère qu'il avoit au dit lieu de la Ville Dieu. Et tantost qu'il fut party de la dicte franchise, les gens de justice le prinrent et detindrent prisonnier..."**

- cymetire - cymetire - cymetière: pour "cimetière"

- gens de justice: il existait donc une justice seigneuriale à la Villedieu, qui a d'ailleurs remis le criminel, habitant de Gençay, à la justice seigneuriale du lieu.

- Lettre de rémission de mars 1450, transcrite et éditée par Paul Guérin (Tome 32 - Archives historiques du Poitou - p.168)

(5) Ordonnance de l'Evêque de Poitiers (1703, sans cote plus précise), citée dans "Les enfants à la découverte de leur canton, p.24 - FOL 1975-76)

(6) Cité par l'Abbé Gauffreteau dans "Gençay, ses seigneurs, son histoire" p.139 - Document original disparu.

(7) Archives de Maître Chiche (liasse 1748-1750)

(8) Registres des délibérations, C.M. de Gençay:

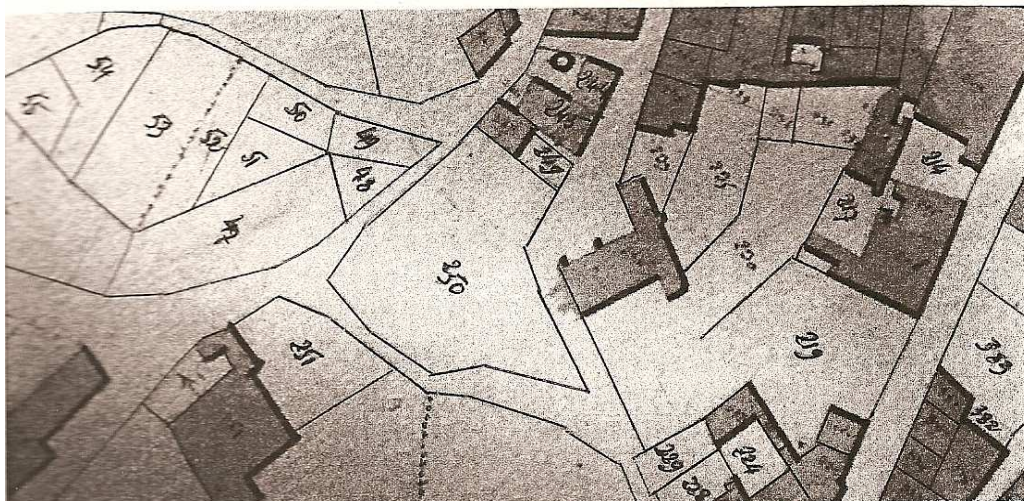
**"Le 18 Août 1893, le Conseil décide que le sieur Rabardeau, concierge du cimetière, touchera 30F. par an, et aura le foin du cimetière à la condition d'enlever toutes les ronces qui peuvent y pousser"**

(9) Archives de la Vienne (dépôt 161) - Gizay 16 Mai 1824:

"Mr le Maire propose de procéder à l'adjudication du cimetière tant pour l'herbe qui est susceptible d'y venir que pour les noix (...)"

## Daniel BOURDU

Article d'introduction au dossier "Cimetière" du N°22 de "La Boîte à Boutons-Quoi de neuf à Gençay ?" (Nov. 1978)



### L'ancien cimetière occupait vraisemblablement la parcelle 250 du cadastre napoléonien ♦ GENÇAY, L'ANCIEN CIMETIERE:

Autrefois, les cimetières entouraient les églises paroissiales, et pour pénétrer dans le Saint Lieu, il fallait traverser le champ des morts. Or, nous avons démontré qu'avant 1635, il n'y avait à Gençay qu'une seule paroisse, la paroisse de Saint-Maurice. C'était donc dans l'unique cimetière établi près l'église de Saint-maurice que se faisaient alors les inhumations des défunts de tout l'ancien Gençay. L'ancienneté du cimetière de Saint-Maurice est en effet at-

concession.

Le terrain fait 6,50 de long sur 2,60 de large, la pierre tombale épaisse de 0,17 cm fait 1,50 de long sur 0,70 de large, ornée d'une ligne en forme d'ellipse. Il n'y a rien de gravé dans cette figure.

**(Rayé au crayon: après 75 ans de non-occupation par la famille, la commune m'a-t-on dit a le droit de s'emparer du terrain ).**

Le 28 Juillet 1925, un descendant de la famille: Ed.P. Dubeugnon, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Poitiers, 1 Rue Paschal le Coq, écrivait à Mr l'Abbé Clément vallet, curé Doyen de Gençay:

"Monsieur le Curé, il y a en face du clocher de Gençay un terrain dans lequel a été inhumé, dans les premières années du siècle dernier, un fils de Mr Boncenne, Doyen de la faculté de Droit de Poitiers, lequel était le bisaïeul de ma femme Melle Pervinquière. Je vous serais très obligé de vouloir bien assurer l'entretien et la propreté de ce terrain, et je vous autorise à y faire déposer les pots de fleurs et autres objets de l'église qu'il faudrait mettre à l'air.. "

Ce n'est finalement que par une délibération du Conseil Municipal en date du 22 Février 1973, que la Commune de Gençay récupéra ce terrain qui fut, après transfert de la tombe et des restes, vendu au propriétaire voisin pour y construire... Un garage à voiture... Sic transit...

(Quoi de neuf à Gençay ? bulletin d'infos du Centre Culturel N°16 - Mars 1977)

### •NOTES SUR LA FAMILLE THIAUDIÈRE:

Par acte passé le 21 Juillet 1776 devant Me JP.Petit, notaire à Gençay, le sieur René Thiaudière, maître chirurgien de Gençay, et Marie-Louise Chateau son épouse, achètent

testée par les sarcophages de pierre qui y ont été mis à jour.

Mais quand la paroisse Notre dame de Gençay eut été créée, en 1625, quelques inhumations commencèrent à se faire près de l'église de cette nouvelle paroisse. Le 25 février 1628, un paroissien de ND. de Gençay est **"inhumé contre l'église"**; un autre, le 15 juillet 1629, **"proche de l'église de céans"**; un autre, le 11 septembre 1631 **"au devant la grande porte de l'église de céans"**, le 25 septembre 1631, **"au devant la grande porte"**.

Malgré ces quelques sépultures faites près de l'église Notre-Dame, le cimetière commun aux deux paroisses de la localité était toujours celui de Saint-Maurice: le 26 décembre 1626, inhumation d'une personne de Gençay **"au semetière de St-Morice et de gençay"**; le 25 février 1632, inhumation d'une personne de Gençay **"au simetières de céans à St Morice près l'église du dit lieu"**.

Cependant, le nombre de sépultures faites devant l'église ND. s'étant multiplié, on commence en 1658 à donner le nom de "Cimetière de Gençay" à l'emplacement qu'elles occupent: le 11 décembre 1658, inhumation **"dans le cimetière ND. de Gençay"**; le 7 février 1660, inhumation **"dans le cimetière de Gençay"**. Mais le 11 avril 1660, on reprenait l'ancienne formule: **"devant l'église de Gençay"**.

C'est qu'en effet, le cimetière de Gençay ne devait être constitué officiellement que 23 ans plus tard, et en attendant, c'était toujours le cimetière de Saint-Maurice qui demeurait le cimetière commun aux deux paroisses: le 2 mai 1660, inhumation d'une personne de Gençay **"dans le cimetière commun de Saint Maurice"**; le 11 décembre 1660, **"dans l'un des cimetières communs de St Maurice"**; le 25 avril 1662, **"dans le cimetière qui est derrière l'église de st Maurice commun entre le curé de Gençay et celui de St Maurice, par moy, curé du dit lieu de Gençay, soussigné Jacquaud "**; enfin, le 2 septembre 1678, **"dans l'un des cimetières communs de St Maurice de Gençay"**.

Ce n'est que le 1er janvier 1683 qu'un cimetière propre à la paroisse ND. de Gençay fut constitué et béni officiellement. L'emplacement et les limites de ce cimetière sont indiqués dans le procès-verbal de la cérémonie de sa bénédiction; cette cérémonie est relatée dans le registre paroissial, et le curé René JACQUAULT décrit ainsi les lieux:

**"(...) cimetière qui est devant l'église dudit Gençay, touchant la place dud. cimetière en sortant de ladite église pour aller à la hasle dud. lieu, au jardin du sire Jean Debreuil, et continuant le circuit dud. cimetière le long du sentier ou ruete qui passe entre le jardin dud. De Breuil et ceux de François Chéreau pour descendre au grand moulin, faisant le tour pour revenir prendre le chemin qui vient de la grande rue vulgairement appelée la rue des Favres pour venir à lad. église (...)"**

#### Abbé GAUFFRETEAU

"Gençay, ses Seigneurs, son Histoire" - pp 150-152

#### ◆ NOTES COMPLEMENTAIRES:

- René JACQUAULT était issu d'une famille de marchands de St-Maurice (baptisé à St-Maurice le 22 décembre 1633, fils de Maurice JACQUAULT et de Clémence ARDILLON); il avait fait ses études à l'Université de Poitiers; installé à Gençay le 27 novembre 1658; la page ouvrant l'un des registres paroissiaux de Gençay donne la date du 28 nov. **"lendemain de ma prise de possession de la cure de Gençay"**. Il sera inhumé dans l'église de Gençay le 27 décembre 1697.

- Certains notables continuent ainsi de se faire enterrer dans l'église; c'est le cas de Pierre COUVERTIER, **"boullanger, gisant au lit mallade dans sa maison au bourg dudit Gençay"**..qui dans son testament reçu le 22 sept. 1726 par le notaire Me Pierre PETIT, déclare:

**"(...) quand a mon corps je veult et entand qu'il soit inhumé et enterré dans l'église de cedit lieu de Gençay et pour cet effait et pour faire faire un service de huictaine et un, au bout de l'an, et qu'il y ayent trois ou quatre prestre, sy faire ce peult, et qu'il soit dit des messes pour le surplus jusqu'à concurance de la somme de deux cents livres pour le repos de mon âme (...)"**

- La constitution d'un cimetière à Gençay semble avoir un temps causé des problèmes relationnels entre les curés des deux paroisses; c'est ainsi qu'on relève, dans un des registres paroissiaux de St-Maurice, des observations adressées à ue juridiction (non désignée), au sujet **"du droist que M. le curé de Gençay prétant avoir de chanter des liberas le jour de la feste de Tous les Saints dans le grand cimetière de Saint-Maurice, et mesme d'y enterrer ceux de sa paroisse qu'il jugera à propos, et d'ouvrir sans considération les sépultures de chacun de ceux de sa paroisse qui y sont enterrés (...)"**

- En d'autres temps, les deux curés semblent se partager sans trop de problèmes les tâches

la "Maison de la roue" pour la somme de 2640 livres, au sieur René Gorin, marchand boulanger et Marie-Anne Barrault son épouse, qui en avait hérité.

René Thiaudière, qui décéda le 2 mars 1785 à Gençay, était le fils de Jacques Thiaudière, chirurgien, et de Marie Laurençon. Le 10 juillet 1770, à Gençay, il épousa demoiselle Marie-Louise Chateau, fils du Sieur Jean Chateau, maître en fait d'armes, et de demoiselle Louise-Radegonde Greffier, qui épousera en secondes noces le Sieur François Venassier, praticien. Louise Radegonde Greffier sera inhumée dans l'église de Gençay le 13 mars 1766, à l'âge de 54 ans.

#### • ANECDOTES:

Henri PRE fut cantonnier communal de 1927 à 1955; il fut par la suite nommé à l'entretien du cimetière de 1959 à 1966.

Il avait une propension à s'attribuer, lorsqu'il parlait, les lieux dont il avait la charge; c'était "mon chemin de la Liardière" (parce que tous les ans il en fauchait les talus avec son dall); c'était aussi "mon cimetière"...De fait, en plus de l'entretien courant des allées, il y exerçait une autre activité moins officielle: il posait des collets entre les tombes, car de nombreux lapins avaient élu domicile dans ce lieu paisible. Un soir qu'il relevait les prises du jour, il se fait surprendre par Constant CHEVRIER, fossoyeur, mais aussi et surtout garde-pêche et garde-chasse:

- Te voilà pris !

- Ah ! Tu vas pas me mettre un procès au moins ?

- Ah bin, ol ét du braconnage que tu fais ! Alors, tu sais de c'qu'o coûte...Mais bon, i

des cérémonies:

**" Le 24 avril 1662 est décédé au lieu de la Cure de Saint-Maurice, de la paroisse ND. de Gençay, messire Nicolas RESNEAU, prestre, curé dud. St-Maurice, natif de Champagné-St-Hilaire, âgé de 39 ans, et a son corps été levé par moy, curé dud. Gençay, en présence de messires Jean BOUSSEAU, curé de Magné, René DARGENTON curé de st-Maurice, et Pierre BARBOTEAU, vicaire du prieuré dud. St-Maurice; et ay és susd. présence, conduit led. corps jusques sur le pont de st-Maurice, le lieu de séparation des deux dites paroisses de Gençay et de Saint-Maurice. Et ay rendu l'estolle dans ce lieu aud. sieur curé de St-Maurice, lui ay attesté et certifié que j'avois ouï de confession et administré solonnellement la très Sainte Eucharistie aud. sieur RESNEAU et receu de luy les sentiments dignes d'un veritable chrestien et digne prestre. Et puis, continuant l'office, l'avons ensemble conduit dans l'église dud. St-Maurice, où il a esté enterré le 25 avril, lendemain de son décès."**

- Le 20 Août 1686, sépulture dans l'église de S-Maurice, de Charlotte GAULTIER, 45 ans: **"Le service ayant en présence du corps esté préalablement faist dans l'église de ND. dud. Ge,çay, parce qu'elle estoit décédée dans la paroisse dud. lieu, et ce devant le puis de la hasle depuis six ans. Et a esté le dit corps conduit jusque sur le pont où est le cours de la rivière de Clouère, qui fait ledit cours la séparation des deux paroisses des dits Gençay et Saint-Maurice."**

#### ◆ LE NOUVEAU CIMETIERE DE GENÇAY:

Une ordonnance royale du 10 mars 1776 exigeait que les cimetières soient transférés hors des bourgs et des villes; cette ordonnance fut renouvelée par le décret du 23 prairial An XII (12 Juin 1804), mais ce n'est qu'en 1808 que la création d'un cimetière à l'emplacement actuel fut envisagée. Nous n'avons malheureusement pas de documentation sur ce transfert, car le registre de délibérations de l'époque napoléonienne a vraisemblablement, et depuis longtemps, été déposé aux Archives Départementales; en tout cas, ce transfert s'est opéré sous le ministère de l'abbé GAUJOUX, qui avait succédé en 1804 à l'abbé Nicolas DUPUY, curé de Gençay pendant 49 ans, à partir de 1755.

En revanche, il nous reste des traces des débats très précis qui eurent lieu lors de l'agrandissement de 1875.

En fait, la question était à l'ordre du jour depuis la délibération du 29 juin 1865, au cours de laquelle avait été évoquée la nécessité d'agrandir le cimetière. Or, il semble que le propriétaire du seul terrain susceptible de recevoir cet agrandissement - le Docteur GRESSER - n'ait pas du tout été d'accord pour vendre sa propriété.

S'ensuivent: enquête, contre-enquête, polémiques de haute volée...La délibération du Conseil du 25 mai 1866 est révélatrice de ce climat houleux, où la Commune tente de faire un sort aux propositions de transférer le cimetière "ailleurs"....:

**"A qui faire accroire, au surplus, qu'à l'époque des grandes sécheresses, il se forme dans le cimetière actuel de grandes crevasses, à travers desquelles on aperçoit les cercueils? Que répondre à de pareils arguments? Sinon que les crevasses n'existent que dans l'esprit de ceux qui prétendent les avoir vues (...). Le CM. ajoute que le sieur SOREAU (journalier de Mr GRESSER) n'habite à Gençay que depuis l'hiver dernier et qu'il n'a pu sentir les émanations fétides qu'il signale; que le cimetière de Gençay est de tous les cimetières du canton un des plus éloignés des bâtiments et enfin qu'à Gençay la santé publique est dans un état prospère"...**

Le Conseil décide alors d'entamer une procédure d'expropriation, confirmée dans la séance du 9-11-1866. Le décret impérial du 19 Mars 1867 autorisant l'expropriation, celle-ci fut effective - après une dernière et infructueuse tentative d'accord - le 12-02-1868; mais ce n'est qu'à partir de 1875 que des sépultures seront pratiquées sur le nouveau terrain.

Notons quand même qu'on peut encore voir la tombe du Docteur GRESSER, dans la partie ancienne du cimetière de Gençay.

Laissons (temporairement), le dernier mot à l'Abbé Clément VALLET, qui note, dans son manuscrit de 1937:

**" Tel qu'il est, aussi vaste, aussi bien rangé, il me semble que notre cimetière sera définitif et attendra la résurrection générale sans avoir besoin de nouvelles transformations toujours pénible quand il faut toucher à nos chers défunts"**

**Dossier réalisé par JJ. et P.CHEVRIER à partir:**

- des archives communales de Gençay,
- des archives paroissiales de Gençay et St-Maurice,
- des travaux antérieurs de l'abbé Gauffreteau et de l'abbé Vallet,
- des dossiers antérieurs du Centre Culturel- La Marchoise,
- de la mémoire collective du gencéen.

vons aller chez la mère COURTOIS pi tu payeras une bouteille, pi ol'ira de même!...

La mère COURTOIS tenait un petit café tout proche du cimetière, à l'angle formé par la route d'Usson et le chemin piéton qui monte vers les Plantes.

On boit la bouteille, payée par Henri PRE bien entendu; puis, sur la lancée, même chose au Café du Champ de Foire, chez Mme BAUDET; et ainsi de suite dans tous les bistrotts de la place, le père PRE obligé de mettre la main au gousset à chaque bouteille. Ce qui devait arriver arriva donc: tous les deux finirent ivres-morts, et l'histoire ne dit pas comment ils firent pour rentrer à la maison; en tout cas, c'est ainsi que Henri PRE s'aquitta de son amende pour braconnage dans le cimetière.

Constant CHEVRIER fut donc un temps le fossoyeur du cimetière de Gençay; ses seuls outils à l'époque étaient la pelle, la pioche et la fourche. Lorsqu'il faisait très chaud, il plantait un piquet aux quatre coins de la fosse et installait une grande tôle ondulée par dessus pour se protéger du soleil; mais qui dit chaleur, dit forcément soif, et le fossoyeur avait habituellement très vite soif; un jour d'été qu'il creusait une tombe, la chaleur et les effets de l'alcool conjugués l'enveloppèrent d'une douce torpeur qui l'incita à s'allonger au fond de la fosse; le soir, le travail n'était pas terminé, et ...il dormait encore.

#### •QUELQUES TAILLEURS de PIERRE

à qui nous devons la plupart des tombes anciennes:

-François DUBREUIL, né à Migné-Auxances, tailleur de pierre à Saint-Maurice.

-Louis MARNNAIS, Tailleur de pierre qui habitait Chez Véquant.

-Les frères Louis et Alexandre ROBERT, tailleurs de pierre à Saint-Maurice.

-Auguste HELION, Tailleur de pierre à Gençay

# BALADES CULTURELLES

dans la mémoire locale 3ème saison

## 1 - CIMETIERE DE GENÇAY (2)

### Quelques tombes chargées d'Histoire

(8 Novembre 2009)

#### *Delphin-Antoine-Edmond THIAUDIÈRE*

Est né à Gençay le 17 mars 1837. Il y est mort le 9 novembre 1930.

Il fut un homme de lettres, un poète, un romancier, un philosophe, un maximiste français.

Edmond Thiaudière est issu d'une famille de médecins depuis quatre générations alliée à celle de Voltaire. Il préféra une carrière d'homme de lettres après s'être détourné de ses études de Droit pourtant brillamment menées à Poitiers. Il s'est essayé au roman, à la nouvelle, à la poésie, au théâtre. Il a écrit des essais politiques et autres pamphlets. Mais il s'est surtout distingué par son œuvre philosophique, parsemant sur quarante années une douzaine de recueils aux titres sibyllins, avec le sous-titre générique *Notes d'un Pessimiste*.

Les manuscrits de ses recueils qui n'ont pas connu l'édition ont été légués à la bibliothèque municipale de Poitiers de l'époque.

Il a publié à diverses époques, des fantaisies, des articles et des nouvelles dans plusieurs journaux périodiques, et jusque dans les journaux locaux de sa région.

En 1876, il fonda la *Revue des Idées Nouvelles*, un bulletin de *Progrès dans la philosophie, les sciences, les lettres, les arts, l'industrie, le commerce et l'agriculture*. Il s'agissait d'une véritable publication encyclopédique, qu'il dirigea et rédigea presque entièrement à lui seul, pendant trois ans, sous divers pseudonymes.

Il fut membre du conseil d'administration de la *Société Française des Amis de la Paix*. Il fut un partisan des plus zélés, de la substitution de l'arbitrage à la guerre pour le règlement des différends internationaux. D'ailleurs, il prit une part importante aux délibérations du congrès international de la Paix qui se tint à Paris en 1878 et dont il était l'un des secrétaires.

A cette époque, il a présenté à ses collègues un mémoire où est émise l'idée de la création d'un parlement européen, officieux d'abord s'il ne pouvait être officiel tout de suite, recruté par délégation des divers parlements. Cet organisme traiterait, dans des assises annuelles, les questions qui intéresseraient plusieurs nations. C'est pourquoi, lorsqu'à la mort d'Edmond Thiaudière, le journal *Le Temps* du 15 novembre 1930 lui consacrait une notice nécrologique on faisait remarquer qu'il pouvait être considéré comme le précurseur de *la Société des Nations*. C'est lui qui, en effet, au Congrès de la Paix en 1878, proposa

la réunion annuelle des membres de divers parlements d'Europe. Onze ans plus tard, fut réalisée *l'Union interparlementaire* qui peut être considérée, en quelque sorte, comme la préface de *la Société des Nations*.

Il a secondé son ami Louis Xavier de Ricard dans la fondation de la *Société d'alliance latine : l'Alouette* qui avait pour but de fédérer les peuples du bassin méditerranéen. Il fut du comité de *l'Union démocratique de propagande anti-cléricale* et du comité de patronage de la *Semaine anti-cléricale*. Il fit partie de la Société protectrice des animaux. Lui qui n'avait pas eu d'enfance disait parlant de son amour pour les bêtes, et les chiens par-dessus tout, que ces derniers sont des enfants perfectionnés, à tel point que son premier ouvrage de pensées *La Proie du Néant* qu'il publiera en 1886, contient en préambule une longue dédicace adressée à Léa et Mosès, ses deux fidèles chiens.



*Caricature d'Edmond Thiaudière  
par Henri Demare*

*Valéry Antoine Ernest  
GRESSE(I)R*

**Ici  
Repose  
Monsieur Ernest  
Valéry Antony  
GRESSIER  
Ex officier dans  
l'armée polonaise**

**décoré de la croix  
d'or-virtutimilitari  
Docteur en médecine  
Né à Zielonki (Pologne)  
Le 13 juin 1808 décédé à  
Gençay le 15 octobre 1870**

Dans les registres de l'état civil à la mairie de Gençay, on lit dans son acte de décès :

*"Le quinze octobre mil huit cent soixante dix sont comparu...(...) est décédé Valéry Antoine Ernest Gresser, docteur en médecine, âgé de 61 ans, né en Pologne dans le Palatinat de Cracovie, fils de feu Nicolas Gresser et de feu Elisabeth Schindel, à son domicile sur les deux heures et demi de l'après-midi, veuf de Olimpie Anastasie Agier (...)*

En remontant le temps, on retrouve dans les registres, son acte de mariage :

*"Le trente mars mil huit cent quarante cinq furent présents Ernest Valéry Antony Gresser, réfugié polonais (...) N'ayant pu se procurer l'extrait de sa naissance ni ceux des décès de ses père et mère, nous a fourni un acte de notoriété reçu par M. Fradin, juge de paix du canton de Poitiers (Nord) le cinq mars mil huit cent quarante cinq et homologué par le Tribunal de Civray le onze mars de cette année.*

*"Par acte de notoriété, sept témoins tous réfugiés polonais ont attesté qu'il était né de Nicolas Gresser et de Elisabeth Schindel le 13 juin mil huit cent neuf dans le palatinat de Krakovie.*

*"Mais attendu que ce même acte ne mentionne pas les décès de son ayeul et de son ayeule ce qui présentait quelques difficultés ainsi que la régularité de l'acte de notoriété qui, suivant la loi, aurait du être reçu par le juge de paix du canton de Gençay, lieu du domicile du sieur Gresser.*

*"Qu'ayant eu besoin de faire éclaircir ces doutes qui l'ont été par M. le procureur du roi de Civray par sa lettre du vingt cinq de ce mois, d'une manière satisfaisante sur la régularité de cet acte, et quant aux décès de son aïeul et aïeule, l'affirmation des quatre témoins doit suffire d'après l'avis du conseil d'état en date du quatre Thermidor an 13, pour tenir lieu des dits décès, (...)*

*"Les dits témoins ont dit qu'ils connaissaient parfaitement le futur époux mais qu'ils ignoraient le lieu du décès de ses ascendants et leur dernier domicile (...)*

*Et demoiselle Olimpie Anasthasie Agier, née à Gençay le treize décembre mil huit cent vingt et un, fille de M. Joseph Agier, ancien notaire et propriétaire, âgé de cinquante huit ans et de dame Marianne Jeanne Joly, âgée de 49 ans, propriétaire, demeurant ensemble au chef lieu de la commune de Gençay, (...)*

*"Les témoins :*

*Sieur Aymé Constant Rayboin, receveur de l'enregistrement à Gençay, âgé de vingt huit ans,*

*M. Jean Nepomucem MienKovski, réfugié polonais, demeurant à Poitiers, âgé de trente trois ans,*

*Messieurs Pierre Joly, propriétaire, demeurant à*

*Bru, canton de Couhé, âgé de quarante cinq ans,  
Gustave Faugère, notaire à Alou (Charente), âgé de  
31 ans"*

Mais pourquoi Ernest Valéry Anthony GRESSER est il déclaré réfugié polonais dans son acte de mariage ?

Il faut se replonger un peu dans l'histoire. Au tout début du 19e siècle, l'espoir d'indépendance de la Pologne est lié au succès militaire de Napoléon. Les légions polonaises avaient combattu dans plusieurs grandes batailles de l'époque napoléonienne.

Napoléon ayant battu l'Autriche et la Prusse, il créa le duché de Varsovie (1807), et de la ville de Cracovie qui restait une « ville libre », il la fit ériger en petite république. Il permettait aussi la création de l'armée polonaise sous le commandement du prince Poniatowski qui sera tué dans un combat, proche de Napoléon. Mais le tsar Alexandre 1er mina tous les espoirs mis dans le nouveau royaume. Un important mouvement de révolte naît, notamment à Cracovie. La révolution parisienne de juillet 1830 suscita une grande effervescence dans l'armée, certains conjurés appelant à l'insurrection. Le 29 novembre 1830, les polonais se soulevaient contre l'occupant russe. Les grandes puissances, y compris la France, abandonnèrent la Pologne à son isolement. Malgré sa résistance, la révolution est vaincue par la répression russe et s'achève le 7 septembre 1831 par la capitulation de Varsovie.

La chute de l'insurrection entraîna la liquidation de l'armée polonaise. Ernest Valéry Anthony GRESSER, qui est également médecin, en est un jeune officier, il a tout juste 23 ans. Neuf mille, d'autres disent dix mille, anciens insurgés, fuyant une sévère répression s'exilèrent en Europe occidentale, principalement en France. Un groupe arriva jusqu'à Poitiers au sein duquel Ernest Valéry Anthony GRESSER, qui finira la course de son exil à Gençay, auprès de la fille du notaire.

Parmi les exilés de cette émigration, on comptait, les poètes Juliusz Slowacki et Adam Mickiewicz, le compositeur Frédéric Chopin, alors âgé de 20 ans, l'historien Joachim Lelewel et la majorité des généraux impliqués dans l'insurrection. Cet exode fut appelé la « Grande Emigration »

La Croix d'Or Virtutimilitari en latin « pour le courage militaire » est la plus haute décoration militaire polonaise. Elle récompense la bravoure face à l'ennemi. Elle fut créée le 22 juin 1792 par le roi de Pologne, Stanislas Auguste Poniatowski.



La Croix d'Or Virtumilitari

## Jacques CHURLAUD DE L'ERMÈGÈRE

Maire de Gençay en 1830-1831, sous les règnes de Louis XVIII et Charles X, Jacques Churlaud de l'Ermegere est issu d'une famille originaire de Pressac et d'Availles-Limousine, qui possédait au XVII<sup>e</sup> siècle le fief de l'Age du Mas et autres domaines dans ces paroisses.



**Blason** : Armorial du Poitou de 1700 : attribué d'office à Antoine Churlaud, S<sup>r</sup> de l'Ermegère, bourgeois d'Availles : d'or à 3 asperges de sinople 2 et 1.

Jacques Churlaud de l'Ermegere est né à Pressac le 2 décembre 1766 de M. Jean Churlaud de l'Age du Mas et de dame Anne Marthe Thénaud.

Il aura trois frères et deux sœurs.

Son frère Joseph sera fait Chevalier de la Légion d'honneur, un autre de ses frères, Jean-Nicolas sera lieutenant des canonniers de la garde de la division de Luçon.

Son père, Jean Churlaud de l'Age du Mas était né à Pressac le 13 décembre 1728. Il y décédera le 14 décembre 1795, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis. Le 27 septembre 1760 à Availles-Limousine, il avait épousé Anne Marthe Thénaud de Vieillevigne, fille de Joachim Thénaud de Vieillevigne et de Marguerite Rempnoux.

Anne Marthe Thénaud de Vieillevigne décédera à Availles-Limousine, le 9 février 1808.

Pourquoi Jacques Churlaud de l'Ermegère se trouvait-il, lui, à Dantzig ?

Sous l'ancien régime, il était officier de l'armée royale. A l'avènement de Napoléon Bonaparte il se retrouve dans l'armée impériale. Il est chef de bataillon (commandant) au 7<sup>e</sup> régiment impérial d'artillerie à pied. Avec son régiment, il sera de toutes les campagnes napoléoniennes. Après la sanglante bataille d'Eylau, il va participer au siège de Dantzig qui durera d'avril à mai 1807. La ville tenue par l'armée prussienne capitulera le 26 mai 1807. Et dans la correspondance de Napoléon, une lettre du 7 juillet 1807 explique la présence de l'armée impériale dans cette ville.

« Par un article secret du traité de paix, la ville de Dantzig sera occupée par mes troupes jusqu'à la paix avec l'Angleterre. J'ai désigné les divisions Oudinot et Verdier pour tenir garnison dans cette ville. En évacuant

toutes les positions autour de cette ville, vous y joindrez une brigade de cavalerie légère, de manière qu'il reste sous les ordres du général Oudinot à Dantzig, 1600 chevaux. Ce corps placera des corps de garde près de tous les poteaux, c'est-à-dire à deux lieux de la ville. »

Et voilà que dans les registre d'état civil de la commune de Gençay, on peut lire :

« Je soussigné, vicaire régent de la chancellerie du consistoire général de Poméranie et de Dantzig, ai marié le trente et un mars mil huit cent huit dans notre église paroissiale dite la chapelle royale, M<sup>r</sup> Jacques CHURLAUD, chef de bataillon au septième régiment du corps impérial d'artillerie avec M<sup>lle</sup> Marie BUISSON, en présence de Dom Bruno SENSY prieur de la chartreuse dite le paradis de S<sup>te</sup> Marie et du Sieur Pierre FURSTLOFF, bourgeois de Dantzig, lesquels ont signé la minute comme témoins. En foi de quoi j'ai signé et muni du cachet du consistoire, l'an et jour sus-dits.

Signé Stanislas KOSTKU ROSSOLKIEWICZ

Ici se trouvent en langue Allemande cinq lignes d'écriture.

*Vu au consulat de France à Danzig pour la légalisation de la signature de M<sup>r</sup> de WEICKHMANN premier bourgmestre de cette résidence.*

*Dans le onze octobre mil huit cent trente huit.*

*Le Consul de France*

*Le Ch<sup>er</sup> De BUSSY*

*Le ministère des affaires étrangères certifie véritable la signature ci-dessus de M<sup>r</sup> le Ch<sup>er</sup> de Cussy.*

*Paris le vingt cinq octobre mil huit cent trente huit*

*Par autorisation du ministre le Chef du bureau de la chancellerie signé De LENNAR.*

*Perçu un thaler de Prusse pour droit de chancellerie conformément à l'art. 4 § 2 du tarif. signé A. MONBER faisant fonction du chancelier.*

*Pour copie certifiée conforme à l'original par nous Maire de Gençay le dix novembre mil huit cent trente huit. signé AGIER.*



La Chapelle Royale

Elle fut fondée par le roi Jean III SOBIESKI à l'attention des catholiques qui étaient alors minoritaires à Dantzig. Elle était la chapelle catholique et temporaire pour les fidèles de l'Eglise Notre-Dame qui restait en possession des protes-

tants. Elle est l'œuvre d'un constructeur de Dantzig, Barthela RANISCH. Elle a été construite dans les années 1675-1681 selon les projets de l'architecte royal Tyman GAMEREN. Les décor baroques de la façade, ont été sculptés par Andreas SCHLÜTER..

Dans la Chapelle Royale, Jacques Churlaud de l'Ermegere avait épousé une demoiselle qui, comme des milliers d'autres s'était enrôlée ou suivait l'armée impériale. On ignore qu'elle était sa fonction. Néanmoins elle est issue d'une honorable et bonne famille.

En effet, une fois en retraite à Gençay, en 1819, il épousait devant l'autorité civile cette fois, en l'occurrence Joachim Joseph POUVREAU maire de Gençay, celle qu'il avait épousée devant l'autorité religieuse à Dantzig.

*Demaiselle Marie BUISSON* était née à Valence, département de la Drôme le 18 août 1779 du légitime mariage du Sieur Antoine BUISSON propriétaire en la commune du Bourg de Valence, décédé le 24 novembre 1817 et de dame Marguerite SOTRON, cette dernière aussi décédée au même lieu le 30 mai 1807.

Furent les témoins du mariage :

*Antoine Louis BRANGEARD* notaire Royal âgé de 49 ans demeurant à Sommières,

*Alexandre Martial DEVENASSIER*, âgé de 37 ans, receveur à cheval des contributions indirectes à la résidence de Gençay

*Valentin FRADIN*, propriétaire, adjoint de la commune dud. Gençay,

*Jean Louis Honoré CHOLLET* âgé de 27 ans, receveur de l'enregistrement à Gençay.

Ainsi, à quelques années d'écart, l'histoire européenne allait faire se croiser deux destins, celui de deux officiers, l'un, français, officier de l'armée française occupant Dantzig et qui allait se marier dans cette ville, l'autre, polonais, de Dantzig, pays occupé par la Russie, contraint à l'exil à cause de la repression, et venu se marier à Gençay, Tous les deux finiront leur vie à Gençay et seront inhumés, côte à côte, avec leur épouse, dans le cimetière de la commune.



Cimetière de Gençay  
Sépultures GRESSER



### **L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Louis XVIII avait rétabli en 1814 les Ordres de l'Ancien Régime et renommé la Légion d'Honneur, Ordre Royal qui était porté après l'Ordre de Saint Louis.

### **L'ORDRE MILITAIRE ET ROYAL DE SAINT LOUIS**

Il est le tout premier ordre de chevalerie d'essence démocratique de l'histoire de France. Il fut créé par Louis XIV le 5 avril 1693 pour récompenser les officiers nobles et roturiers les plus valeureux. L'Ancien Régime conférait la noblesse héréditaire à trois générations de chevaliers de Saint Louis, sans conditions de fortune.

### **CROIX DE FER** (modèle 1813)

La Croix de Fer (Eisemes Kreuz) est une décoration allemande qui fut établie comme un honneur militaire par le roi Frédéric-Guillaume III de Prusse en 1813 lors des guerres napoléoniennes. Elle fut conçue par l'architecte néo-classique Karl Friedrich Schinkel. La Croix de Fer est composée de quatre pointes évasées symétriques, réalisée traditionnellement en acier. Sur le modèle de la Légion d'Honneur créée par Napoléon, la Croix de Fer fut la seconde décoration de mérite militaire européenne attribuée sans distinction de grade ou de catégorie sociale, ce qui contribua à sa popularité.

Dossier réalisé par Jean-Jacques CHEVRIER  
d'après les archives communales de Gençay  
Frappe et mise en page: Pierre CHEVRIER

Prochaine balade culturelle dans la mémoire:  
**Dimanche 6 Décembre 2009**

**HISTOIRE DU NOM DES RUES ET PLACES DE GENÇAY**

Projet culturel 2009-2010  
**"MARCHE AUJOURD'HUI...MARCHE DEMAIN..."**

Centre Culturel - La Marchoise 16, Route de Civray 86160 Gençay  
Tél: 05-49-59-32-68

E-mail: cc.lamarchoise@wanadoo.fr  
http://boitealerte.over-blog.fr